



La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons d'Ancenis, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Riaillé, Saint Mars La Jaille, Varades

(édlto)

(le Chiffre)

3218. Numéro d'une Proposition de Loi du Groupe Socialiste dont je suis cosignataire et qui vise à prévenir le décrochage scolaire : scolarité obligatoire à partir de 3 ans, prise en charge des élèves exclus temporairement, mise en place de cellules de veille éducative dans les établissements et possibilité d'intervention, dans les collèges, des enseignants spécialisés (RASED).

(la Phrase)

"Cet accroissement du nombre de fidèles et un certain nombre de comportements posent problème."

Claude Guéant, Ministre de l'Intérieur, à propos des musulmans de France, pour justifier le débat sur la laïcité. Depuis 2007, en jouant sur la peur, une partie de la droite et l'extrême-droite n'ont cessé de détourner le sens du terme de laïcité, socle commun qui unit chaque citoyen à notre République.

(la Date)

14/01/11. Fuite du dictateur et fin de pouvoir du clan Ben Ali, en place en Tunisie depuis près de 24 ans. Cette date marque le début de mouvements de contestation qui ont gagné, depuis, de nombreux pays nord africains (Egypte, Libye, Algérie) et du Proche et Moyen-Orient (Bahreïn, Yémen, Syrie). Reste à la France, et surtout à l'Union Européenne, d'agir pour accompagner ces pays vers les chemins de la démocratie.

Nucléaire : développer les alternatives

Un violent séisme a frappé le Japon le 11 mars 2011. Il a été suivi de plusieurs secousses et d'un tsunami emportant tout sur son passage. On déplore des milliers de pertes humaines. Aujourd'hui, le pays doit faire face à une véritable catastrophe nucléaire. Dans le nord-est du pays, ces événements ont eu pour conséquence l'arrêt des systèmes de refroidissement de la centrale de Fukushima, entraînant des explosions dans ses réacteurs. Résultat, d'énormes fuites radioactives dans l'air, mais aussi dans les eaux fluviales et du Pacifique.

Quelles sont conséquences environnementales pour cette région, et les enseignements à en tirer au niveau mondial? **Le risque nucléaire nous oblige à agir immédiatement.** Tout d'abord, une exigence en matière de contrôle et de transparence de la filière nucléaire et de non-prolifération est nécessaire. Ensuite, la sécurité passe par le refus de toute privatisation de la production d'énergie nucléaire, qui doit impérativement demeurer sous la maîtrise de l'Etat. **Enfin, il nous faut faire le choix d'une société responsable et déterminée à réduire sa consommation d'énergie.**

Mais nous devons aller plus loin dans notre réflexion et passer dès aujourd'hui au développement d'alternatives au nucléaire, dont le poids de la gestion des déchets dangereux continuera de peser sur les générations à venir... Aussi, le soutien à une politique de la recherche et du développement des énergies renouvelables doit nous conduire à sortir, à terme, de la production d'énergie fossile. Mais encore faut-il que l'Etat ne renonce pas à ses engagements : où est donc passée l'ambition présidentielle de 2007 de développer à hauteur de 23% la part des énergies renouvelables dans notre pays ?

L'industrie éolienne française a en effet pris un retard considérable ! Lors du vote du Grenelle2 de l'environnement, la majorité a encore freiné l'évolution de la filière en durcissant les contraintes d'installations (5 mâts minimum, zones prédéfinies, distance minimale par rapport aux habitations...). Quant aux projets d'éolien en mer, ils sont restés bloqués dans des appels d'offres qui n'ont toujours pas vu le jour et cela trois ans après avoir été annoncés !

Pour le photovoltaïque, la situation est pire encore. Après avoir encouragé toute une génération d'entrepreneurs à développer cette énergie d'avenir, l'Etat lui coupe les vivres par un décret de moratoire qui a pour effet d'empêcher toute activité et d'effacer tous les carnets de commandes 2011 ! **La filière est déstabilisée par deux baisses successives des tarifs d'achat en 2010, un pré-rapport commandé par le gouvernement n'apportant aucune nouvelle perspective :** muet sur l'objectif de développement, muet sur le besoin de stabilité juridique, muet enfin sur le besoin de créer une véritable filière de l'énergie solaire française et sur les conditions de sortie du moratoire.

La mise en œuvre d'un plan de développement des énergies renouvelables, doublée d'un effort de recherche sans précédent, est urgente. Des exemples en Europe ou dans le monde nous démontrent que ces objectifs ne relèvent pas d'une utopie, que **la sortie définitive du nucléaire est possible, sur une ou deux générations.** Cette ambition doit nous permettre d'assurer, à long terme, une sécurité pour les populations et une préservation de l'environnement, tout en défendant notre indépendance énergétique.

contact@michelmenard.fr

www.michelmenard.fr

(Contact)

4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU
Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - contact@michelmenard.fr - www.michelmenard.fr





Assemblée Nationale © 2011



(en Circonscription).....

Retraites : les victimes de la réforme

Depuis 2002, les gouvernements de droite n'ont eu de cesse de remettre en cause notre système de retraite par répartition et, plus particulièrement, le dispositif pour carrières longues. En 2008, déjà, et en rupture avec l'esprit de 2003, les conditions d'accès ont été durcies.

Avec la réforme de 2010, le dispositif continue d'exister, mais il est en partie vidé de sa substance. La plupart des salariés ayant commencé jeunes vont devoir travailler 45 ans pour en bénéficier. Mis en place lors de la réforme de 2003 pour les retraites de base, puis pour les retraites complémentaires, ce dispositif permettait d'obtenir une retraite anticipée au taux plein de 50% avant l'âge légal. Les conséquences de ce recul de l'âge de départ sont dramatiques. **Sur ma circonscription, j'ai ainsi pu rencontrer des salariés proches de la retraite** et qui vont finalement se retrouver sans ressources pendant quatre mois, huit mois, voire plus pour certains. Leurs employeurs leur ont proposé, au cœur de la crise économique en France, en 2009 et début 2010, de les licencier, complétant jusqu'à la retraite leur période de chômage par une prime de départ.

Malheureusement pour eux, les règles du jeu ont changé en cours de route... et rien n'a été prévu par le Gouvernement afin de pallier ce «vide» entre le chômage et la retraite. Sur les carrières longues comme sur la pénibilité, deux sujets emblématiques quand on parle de retraites, les injustices demeurent... A nous de proposer pour 2012, une politique des retraites et du travail plus juste et plus solidaire.

L'Erdre enfin pour tous

Depuis le vote de la loi sur l'eau de 2006, qui prévoit à l'article 2 que *« tout propriétaire (...) riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons »*, la délimitation du domaine public et l'accès à l'Erdre n'ont eu cesse de susciter remous et crispations localement, notamment entre les promeneurs et les propriétaires concernés.

Le 30 mars 2011, Le président du Conseil général de Loire-Atlantique a signé un arrêté de délimitation du Domaine Public Fluvial de l'Erdre, sur les communes de La Chapelle sur Erdre, Sucé sur Erdre et Carquefou. Faisant suite à une enquête publique et à l'avis favorable du Commissaire enquêteur, cet arrêté crée les conditions de la mise en œuvre de cette servitude.

J'ai soutenu, à de nombreuses reprises, les marches organisées par le collectif « Erdre pour Tous », afin de montrer que la loi existe, qu'elle est appliquée ailleurs et qu'elle doit s'appliquer aussi à l'Erdre. La démarche doit être bien entendu poursuivie sur l'ensemble du domaine fluvial de l'Erdre, de Nantes à Nort sur Erdre, et sur les deux rives.

Je suis intervenu récemment auprès de la Ministre de l'Ecologie par une Question Ecrite et par un courrier pour qu'elle s'engage clairement à faire respecter cette loi, dont l'application ne doit plus donner lieu à diverses interprétations.

Extraits d'interventions

Question Ecrite au ministre de la Défense :

M. Michel Ménard attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur (...) l'instauration d'une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre. En 2007, le Président de la République avait demandé au gouvernement de lancer les travaux permettant d'aboutir à la rédaction d'un décret unique (...). Il semblerait qu'un projet de décret soit en cours de préparation, décret qui viserait à corriger les inégalités constatées entre les différentes mesures de réparation. Cependant, l'élargissement de la notion de barbarie en lieu et place de la généralisation de l'indemnisation des orphelins de toutes les guerres (...) suscite une vive inquiétude quant à une nouvelle mesure dont les modalités d'application risqueraient de créer de nouvelles inégalités, s'appuyant sur une spécification des conditions de décès de l'ascendant de l'orphelin et non plus d'une égale souffrance de tous les orphelins, quelles qu'aient pu être les conditions de décès de l'ascendant. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour élargir les dispositifs d'indemnisation à l'ensemble des pupilles de la Nation et orphelins de guerre ou du devoir.

(le Saviez-Vous ?)

Qu'est-ce que le bouclier rural ?

11 millions de français vivent dans les espaces ruraux. Ces territoires souffrent aujourd'hui de la désertification des services publics. Le 24 mars dernier, une Proposition de Loi du Groupe socialiste a été rejetée par les députés de la majorité présidentielle. Cette loi, appelée bouclier rural, aurait pourtant permis de protéger et de développer les territoires ruraux. Concrètement, **le dispositif prévoyait l'obligation de réduire le temps d'accès vers des services publics essentiels (20 minutes maximum d'une école primaire, 30 minutes d'un service public de l'emploi) et le maintien des services publics de santé.** Il proposait également de favoriser le développement de ces territoires en présentant plusieurs axes d'intervention : un plan national de soutien et de développement d'infrastructures routières, ferroviaires et aériennes au service d'un maillage régulier du territoire, de nouvelles pratiques bancaires auprès des TPE et des PME, la création de conventions de commerce et d'artisanat rural avec l'Etat, ainsi que la couverture de l'ensemble du territoire par le numérique.